

"Créer son école" : une association pour promouvoir le pluralisme scolaire

Article rédigé par *Anne Coffinier**, le 01 avril 2005

L'association Créer son école est née en 2004 et a lancé le site internet www.creer-son-ecole.com le 1er février 2005. Libre de toute affiliation politique, confessionnelle ou autre, elle a pour but de promouvoir le pluralisme scolaire à travers la création d'écoles indépendantes en France, c'est-à-dire d'écoles qui ne sont pas liées par contrat avec l'État.

L'association dont j'assume la présidence est dirigée par un conseil d'administration de trois jeunes femmes : Sabine Lorber est secrétaire générale et Marie-Laure Jacquemond, trésorière.

L'action de Créer son école consiste à aider les directeurs, professeurs et parents porteurs de projets de création d'école. Pour ce faire, l'association s'appuie sur un réseau de spécialistes en droit, finances, psychologie et pédagogie, aujourd'hui capable d'apporter des réponses aux problèmes concrets que rencontrent les créateurs d'école pour mener à bien leur projet. Créer son école capitalise ce savoir-faire et le met à disposition de tous sur son site www.creer-son-ecole.com. Ce site sert aussi de lieu de partage d'expériences et d'informations entre personnes intéressées par les écoles indépendantes (petites annonces, forum, mise en réseau des compétences).

Créer des écoles nouvelles et indépendantes est essentiel pour l'avenir de notre pays face à la crise de l'Éducation nationale.

L'enseignement privé sous contrat ne pourra pas en lui-même résoudre le problème. D'une part, la législation en vigueur l'empêche de se développer pour répondre à toutes les demandes d'inscription. D'autre part, il a progressivement aligné ses programmes, ses manuels, sa pédagogie et ses critères de recrutement du corps professoral sur l'enseignement public. Même dans les établissements réputés, les élèves, à l'issue de leur scolarité, ignorent aujourd'hui des pans entiers de notre culture littéraire, philosophique, historique et scientifique.

Il est donc urgent de proposer une alternative au système éducatif actuel. Les écoles indépendantes sont en réalité la solution au problème.

En effet, seules les écoles indépendantes ont la liberté de développer des projets d'établissement originaux. Elles peuvent choisir leur pédagogie et, en fonction de cette dernière, adapter leurs programmes, leurs manuels, leurs horaires et le choix de leurs professeurs. Cette liberté est essentielle, car, éduquer un enfant, ce n'est pas le faire entrer de force dans un moule unique. C'est lui faire donner le meilleur de lui-même dans la formation de son intelligence comme dans sa préparation à la vie professionnelle, dans un cadre et avec des méthodes adaptés à sa personnalité.

Et pour tout dire, les fondatrices de l'association ont la conviction que ce sera la concurrence des écoles indépendantes qui constituera un jour l'enseignement public à se réformer. C'est pourquoi, la création d'écoles indépendantes est conforme à l'intérêt de toute la jeunesse de notre pays et devrait être encouragée par l'État, par exemple en accordant un crédit d'impôt aux familles qui y scolarisent leurs enfants. Ce dispositif simple rendrait les écoles indépendantes accessibles à toutes les familles qui le désirent, et mettrait un terme à la double taxation dont elles font injustement l'objet actuellement.

Pour en savoir plus :

> www.creer-son-ecole.com

> "Les dérives sectaires de la mission anti-sectes" par Anne Coffinier, (Décryptage, 24 mars 2005)

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>